



Débat d'orientations Budgétaires (DOB)

Année 2018

Le débat d'orientations budgétaires : une obligation légale

Préambule

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT).

Rappelons qu'en cas d'absence de DOB **toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale** (CAA Marseille, 19/10/1999, « Commune de Port-la-Nouvelle »).

Il doit être présenté dans les 2 mois précédant l'examen du budget pour notre commune.

Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget (T.A. de Versailles – 16 mars 2001 – M Lafond c/commune de Lisses).

Ses objectifs sont de :

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur sa situation financière

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, comme Ludon-Médoc, présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires c'est-à-dire les évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre la commune et la CDC Médoc Estuaire,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales.

Le vote du budget primitif est fixé au 26 mars 2018.

1. L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

1.1. Zone Euro : la reprise se consolide

La croissance en zone euro se consolide. Elle accélère depuis fin 2016, dépassant au T2 2017 son niveau moyen observé entre 1995 et 2008 (+ 2,2% en GA).

Désormais, les 19 pays de la zone euro profitent de l'amélioration conjoncturelle, affichant tous une croissance positive comprise entre 0,3% (Portugal) et 1,5% (Pays-Bas).

Parmi les 4 grands pays de la zone euro, l'Espagne (+ 0,9% T/T) et l'Allemagne (+ 0,6% T/T) demeurent en tête tandis que la France (+ 0,5% T/T) et l'Italie (+ 0,3% T/T) affichent une croissance plus modérée mais néanmoins régulière depuis 3 trimestres.

L'exécutif communautaire européen a revu en hausse sa prévision de croissance pour la zone euro. Pour l'ensemble de l'Union, ses prévisions d'automne donnent une croissance de 2,3% du PIB pour cette année, de 2,1% en 2018 et de 1,9% en 2019.

Concernant les deux principales économies de l'UE, l'Allemagne et la France, la Commission Européenne se montre toujours plus optimiste sur la première que sur la seconde : la prévision de croissance du PIB allemand a été relevée à 2,2% pour cette année et 2,1% pour 2018, contre 1,6% et 1,9% respectivement il y a six mois ; pour la France, la prévision de croissance pour 2017 a été relevée à 1,6% contre 1,4% en mai mais elle reste inchangée à 1,7% pour 2018.

« Après cinq années d'une reprise modérée, la croissance européenne est entrée dans une phase d'accélération...les bonnes nouvelles s'accumulent : le nombre d'emplois créés augmente, l'investissement se redresse et les finances publiques sont en voie d'assainissement », a déclaré Pierre Moscovici, le commissaire chargé des affaires économiques et financières.

La Commission prévoit également que le déficit des finances publiques à l'échelle de l'ensemble de la zone euro revienne à 1,1% du PIB cette année après 1,5% en 2016, puis à 0,9% en 2018 et 0,8% en 2019.

L'Espagne serait le seul pays de la zone euro à présenter un déficit public supérieur au seuil de 3% du PIB cette année, la France revenant juste en dessous à 2,9% comme en 2018 avant de remonter à 3,0% en 2019.

« Le niveau élevé de la dette et la faible croissance des salaires continuent toutefois de poser problème » a prévenu Pierre Moscovici.

Le taux d'endettement public brut pour l'ensemble de la zone euro s'établirait à 89,3% cette année puis à 87,2% en 2018 et 85,2% en 2019.

A l'horizon de la prévision, seule l'Allemagne parmi les quatre principales économies de la zone euro afficherait un ratio d'endettement public inférieur au seuil de 60% du PIB, la France n'enregistrant aucune amélioration sur la période avec un ratio stable à 96,9% sur les trois années.

Auditionné par la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, Pierre Moscovici a précisé que la France sortirait de la procédure de déficit excessif durant le 1^{er} trimestre 2018.

Faute notamment de dynamique salariale, la prévision d'inflation dans la zone euro a été revue en baisse pour cette année à 1,5% contre 1,6% en mai. Elle a en revanche été légèrement relevée pour 2018 à 1,4% contre 1,3%.

L'inflation continuerait de se redresser modérément en 2019, selon les prévisions de la Commission qui anticipent une hausse de prix de 1,6% à cet horizon, un chiffre toujours très inférieur à l'objectif de la Banque centrale européenne d'une inflation légèrement inférieure à 2,0% l'an à moyen terme. Le chômage devrait continuer de diminuer au sein de la zone euro, son taux reculant à 9,1% cette année après 10,0% en 2016, puis à 8,5% en 2018 et 7,9% en 2019.

Ainsi, d'après ces indicateurs, l'activité demeure relativement bien orientée, même si un léger ralentissement est attendu à l'horizon de 18 mois. Au-delà, la crise catalane comme le Brexit rappellent à quel point les risques politiques ne sauraient être négligés. Les législatives italiennes de 2018 méritent attention, sans négliger la volatilité que pourrait induire l'imprévisibilité de Donald Trump.

A l'inverse, les principales économies émergentes et notamment la Chine semblent évoluer plus favorablement, réduisant d'autant l'incertitude qu'elles pourraient générer sur l'environnement international.

1.2. En France : une croissance au-delà du potentiel

Au T3 2017, la croissance a maintenu son rythme modéré de + 0,5% T/T, s'inscrivant dans le prolongement des 3 trimestres précédents, la croissance oscillant entre 0,5% et 0,6% T/T depuis fin 2016.

Cette dynamique est principalement le fait de la consommation privée, moteur traditionnel de la croissance française. En revanche, les investissements ont continué de décélérer pour le second trimestre consécutif en raison du ralentissement des investissements des ménages comme de celui des entreprises.

Au regard de la bonne tenue des indicateurs avancés, la progression du PIB devrait excéder en 2017 la croissance potentielle et afficher une nette accélération par rapport à 2016 en atteignant + 1,8% en moyenne pour 2017 et 2018, avant de décélérer à + 1,3% en 2019 en raison de la difficile accélération de la croissance lorsque le taux de chômage rejoint son niveau structurel.

Les exportations françaises s'amélioreraient mais pas le déficit commercial

Après s'être fortement apprécié passant de 1,05 fin 2016 à 1,19 en septembre 2017, le taux de change euros/dollars devrait repartir légèrement à la baisse avant de renouer avec son niveau actuel, défavorable à la compétitivité des entreprises françaises. Néanmoins, à l'instar des pays de la zone euro, la France bénéficie de la reprise du commerce international, les exportations accélérant à 3,5% en GA au T3.

Pour autant le déficit commercial devrait continuer de se creuser car les importations demeurent plus dynamiques que les exportations, la production domestique peinant à répondre à l'augmentation de la demande totale.

L'économie française toujours en progrès

Les chefs d'entreprises français sont résolument optimistes selon les enquêtes de conjoncture : le climat des affaires progresse continûment depuis fin 2016 et il a atteint en novembre 2017 son plus haut depuis début 2008. Les différents secteurs sont à l'unisson, qu'il s'agisse de l'industrie (où les perspectives générales d'activité atteignent des niveaux inédits depuis 17 ans), des services marchands (qui continuent à bénéficier, entre autres, du retour des touristes), ou de la construction.

La production agricole continuerait à s'améliorer

En 2017, la valeur de la production agricole, y compris subventions, se redresse du fait des volumes produits.

Pour la production végétale, la hausse des volumes est en grande partie neutralisée par la baisse des prix. La récolte de céréales se rétablit en volume (+ 26,4 %) après les résultats catastrophiques de 2016.

À l'inverse, le volume de vin diminue à nouveau nettement en 2017 (- 12,2 %), du fait de conditions météo défavorables.

Pour la production animale, les volumes poursuivent leur repli mais les prix progressent sensiblement, en particulier pour le lait (+ 14,0 %).

Dans le même temps, les charges des agriculteurs se réduisent pour la quatrième année consécutive. Cette évolution favorable vient s'ajouter à la hausse de la valeur de la production. Par conséquent, la valeur ajoutée de la branche agricole se raffermi nettement. L'emploi agricole continue par ailleurs à décroître. Au total, d'après les estimations du compte prévisionnel de l'agriculture, la valeur ajoutée brute au coût des facteurs par actif progresserait de 8,5 % en 2017 et serait quasiment stable sur 2 ans. (Source INSEE)

Les perspectives d'investissements en matériel agricole des agriculteurs sur leur exploitation ou au sein de leur CUMA semblent reprendre des couleurs à l'horizon 2018

13,8 points d'augmentation

A l'échelle individuelle, la progression des « intentions d'investissements » est forte entre avril et octobre 2017 : 11,6 points d'augmentation. Comparée aux intentions d'achat d'octobre 2016, c'est 13,8 points d'augmentation.

Le chiffre à retenir : 39,3% des exploitants qui ont répondu à cette enquête prévoient de réaliser des investissements sur les 6 prochains mois.

(Sondage réalisé en ligne par la rédaction d'Entraid auprès de 752 agriculteurs durant le mois d'octobre 2017.)

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a présenté le 31 janvier 2018 le projet de loi issu des États généraux de l'alimentation (20 juillet -21 décembre 2017).

Ce texte comporte trois axes stratégiques qui pourront impacter les collectivités locales :

- assurer la souveraineté alimentaire de la France ;
- promouvoir des choix alimentaires favorables pour la santé et respectueux de l'environnement ;
- réduire les inégalités d'accès à une alimentation durable et de qualité :
 - la restauration collective publique devra s'approvisionner avec au moins 50% de produits issus de l'agriculture biologique, locaux ou sous signes de qualité à compter du premier janvier 2022,
 - le gaspillage alimentaire est réduit dans la restauration collective par la mise en place d'un diagnostic obligatoire et le don alimentaire, étendu à la restauration collective et à l'industrie agroalimentaire.

Une feuille de route 2018-2022 sur la politique de l'alimentation est déterminée.

Le bâtiment dans la continuité

En 2018, le bâtiment connaîtra une nouvelle hausse de son activité, à hauteur de 2,4 % en volume, soit un rythme de progression divisé par deux. Malgré une baisse des mises en chantier d'environ 10 000 unités, imputable aux dispositions prises en Loi de finances, le logement, poursuivra son essor, mais de façon beaucoup plus mesurée, à +3,4 %.

Quant au non résidentiel neuf, il accélèrera nettement à 8,9 %, tous ses segments de marché, hors agricole, contribuant à cette croissance.

Le seul bémol viendrait de l'amélioration-entretien, en faible croissance, en lien avec les mesures affectant le secteur HLM (hausse du taux de TVA, baisse des loyers). Au global, à prix constants, l'activité bâtiment ne retrouvera en 2018 que le niveau atteint en 2013, encore très loin des plus hauts enregistrés sur la période 2006-2008.

S'agissant de l'emploi, sur la lancée de 2017, de l'ordre de 30 000 postes (salariés et intermittents en ETP) seront créés dans le bâtiment en 2018.

Au final, les diverses mesures de la Loi de finances relatives à l'immobilier ne pèseront encore qu'à la marge sur l'activité en 2018, portée par l'élan pris en 2017. Les années 2019 et 2020 seront vraisemblablement plus difficiles, malgré les mesures structurelles positives annoncées dans le cadre de la future loi pour l'Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dont la pleine efficacité ne se fera ressentir qu'à partir de 2021. (Source FFB)

Après la réduction progressive de ses conditions, 2018 sera la dernière année du Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE). Couplée à la mise en place du prélèvement à la source en 2019 et donc du traitement particulier de la déduction des travaux dans les revenus fonciers, l'impact sur la rénovation immobilière devra être surveillé.

Le chômage diminuerait à nouveau en 2018

Le taux de chômage diminuerait de nouveau d'ici mi-2018.

En 2016, la population active s'est accrue de 194 000 personnes, après +42 000 en 2015. En moyenne sur les deux ans, cette hausse est conforme à l'augmentation tendancielle de la population en âge de travailler.

En 2017, la croissance spontanée de la population active (+91 000) serait moins importante qu'en 2016 (+103 000) : l'effet du recul de l'âge de départ à la retraite, avec un nouveau report à 62 ans début 2017, serait encore estompé par l'impact du dispositif spécifique aux carrières longues. Par ailleurs, l'effet du plan de formation des demandeurs d'emploi annoncé début 2016 a culminé fin 2016, et contribuerait par contrecoup à rehausser légèrement la population active en 2017.

Enfin, la forte reprise de l'emploi incite certains inactifs à se présenter sur le marché du travail, via un effet de flexion conjoncturelle.

Au total, en 2017, l'augmentation de la population active (+128 000) serait moins importante que celle des créations nettes d'emploi (+254 000) et le nombre de chômeurs diminuerait.

Le taux de chômage s'établirait à 9,5 % fin 2017 contre 10,0 % un an plus tôt : après avoir reculé au premier semestre 2017, il se stabiliserait au second du fait du ralentissement de l'emploi global lié à la baisse des contrats aidés.

Au premier semestre 2018, les créations d'emplois (+68000) seraient de nouveau un peu supérieures à l'augmentation de la population active (+41 000) : le taux de chômage reculerait à 9,4 % à mi-année, soit 0,1 point de moins qu'un an plus tôt.

Le pouvoir d'achat ralentirait du fait du léger regain d'inflation

A l'instar de la zone euro, la croissance française continue de bénéficier de certains facteurs favorables malgré le retour de l'inflation.

En dépit d'un ralentissement de mai à juillet 2017, l'inflation poursuit sa remontée progressive portée par le rebond des prix du pétrole, de sorte qu'en moyenne sur l'année l'inflation (IPC) en 2017 devrait atteindre 1%, un niveau bien supérieur à 2016 (+ 0,2%), mais qui demeure modéré et ne pèse que faiblement sur le pouvoir d'achat. L'inflation devrait légèrement diminuer début 2018 en raison d'un effet de base avant de poursuivre sa progression. En moyenne elle atteindrait 1,3% en 2018.

L'investissement des entreprises reprendrait

En moyenne sur l'année 2018, les industriels anticipent une stabilité de leurs dépenses d'investissement par rapport à 2017. L'investissement ralentirait dans la fabrication de biens

d'équipements tout en restant dynamique. Il baisserait de nouveau dans la fabrication de matériels de transports, plus nettement que l'année précédente. Il se replierait dans l'industrie agroalimentaire. (Source INSEE)

Maintien de bonnes conditions de crédits

Après avoir été assouplies mi-2016, les conditions d'octroi de crédit se sont très légèrement resserrées pour les entreprises comme pour les ménages en 2017, les taux d'intérêt des crédits au logement remontant légèrement.

Bénéficiant toujours de conditions de financement favorables (faiblesse des taux d'intérêt, réduction d'impôt du régime Pinel, prêts à taux zéro) en dépit de la légère remontée des taux d'intérêt, la demande de crédit des ménages pour l'habitat a connu une forte accélération au premier semestre, ralentissant au T3 en raison notamment des moindres renégociations. A contrario, la demande de crédit des entreprises a poursuivi son accélération au T3.

2. LA SITUATION ECONOMIQUES DES COLLECTIVITES

Plus que la loi de finances (LF) pour 2018, c'est probablement le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (PLFP) qui marque les propositions budgétaires pour les collectivités locales du nouveau quinquennat.

La LF 2018 pose des ajustements ou des mesures correctives à caractère technique : il en est ainsi de la péréquation et de son financement qui nécessite au passage l'élargissement des variables d'ajustement. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) du bloc communal mise en œuvre en 2011 pour compenser intégralement et de façon pérenne la suppression de la taxe professionnelle en fera désormais partie.

A ces mesures « ordinaires » viennent aussi s'ajouter deux dispositions qui peuvent être considérées comme majeures :

- la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des redevables et la confirmation de la compensation intégrale des dégrèvements par l'Etat.
- le remplacement des mesures de réduction de la DGF pratiquée ces dernières années au titre de la contribution des collectivités locales au déficit public par un pilotage annuel et pluriannuel des finances locales.

Ce dernier point constitue un changement important : le législateur demande, en effet, aux Collectivités de porter largement le désendettement public du quinquennat.

A terme, l'objectif est de réaliser 13 milliards € d'économies pour ramener la dette des collectivités à 5,4 points de PIB en 2022 au lieu de 8,6 points en 2017.

L'endettement est aussi placé sous surveillance rapprochée puisqu'une nouvelle règle prudentielle institue à partir de 2019 un suivi spécifique du ratio d'endettement des collectivités.

Parallèlement, les collectivités devraient bénéficier à hauteur de 10 milliards - sur un total de 57 du grand plan d'investissement lancé par le gouvernement en septembre 2017 et articulé autour de quatre priorités : la transition écologique, les compétences et l'emploi, l'innovation et la compétitivité et enfin l'Etat à l'ère du numérique.

L'Etat s'assure de la contribution des collectivités locales en prévoyant différentes mesures d'encadrement des finances publiques locales.

Toutefois, les collectivités devraient bénéficier encore cette année d'une capacité exceptionnelle d'investissement avec les efforts portés sur la DETR et la DSIL.

Article 16 PLPFP

- I. L'ensemble des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales, exprimés en milliards d'euros courants, est évalué comme suit, à périmètre constant :

	2018	2019	2020	2021	2022
Total des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales	48,11	48,09	48,43	48,49	48,49
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée	5,61	5,71	5,95	5,88	5,74
Taxe sur la valeur ajoutée affectée aux régions	4,12	4,23	4,36	4,50	4,66
Autres concours	38,37	38,14	38,12	38,10	38,10

- II. Cet ensemble est constitué par :
1. Les prélèvements sur recettes de l'État établis au profit des collectivités territoriales ;
 2. Les crédits du budget général relevant de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » ;
 3. Le produit de l'affectation de la taxe sur la valeur ajoutée aux régions, au Département de Mayotte et aux collectivités territoriales de Corse, de Martinique et de Guyane prévue à l'article 149 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017.

Article 13 PLPFP

I. – Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.

II. – À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

III. – L'objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre correspond à un taux de croissance annuel de 1,2 % appliqué à une base de dépenses réelles de fonctionnement en 2017, en valeur et à périmètre constant. Pour une base 100 en 2017, cette évolution s'établit selon l'indice suivant :

Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement	101,2	102,4	103,6	104,9	106,2

Toutefois, cette mesure concerne seulement les collectivités de plus de 60 millions d'euros de dépenses réelles.

- III. – L'objectif national d'évolution du besoin annuel de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre, s'établit comme suit, en milliards d'euros courants :

<i>(En milliards d'euros)</i>					
Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre	2018	2019	2020	2021	2022
Réduction annuelle du besoin de financement	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6
Réduction cumulée du besoin de financement	-2,6	-5,2	-7,8	-10,4	-13

3. LA SITUATION DE LA COMMUNE DE LUDON MEDOC : MOYENS ET ACTIONS EN 2018

Dépenses de Fonctionnement :

Comme indiqué précédemment, si dans l'esprit de la loi notre commune n'est pas concernée par la limitation du budget de fonctionnement à 101,20% des dépenses réelles de 2017, nous souhaitons poursuivre dans notre effort de maintien des dépenses de fonctionnement.

La décision importante et structurante de maintien des dotations et des compensations par l'Etat, nous permet de maîtriser convenablement nos ressources. Nous devons toutefois effectuer des choix forts pour maintenir notre budget dans les limites fixées :

- maîtriser les consommations,
- rechercher les pistes de mutualisation intercommunale
- financer les investissements en limitant les prélèvements sur le budget de fonctionnement
- solliciter les subventions auprès de nos partenaires institutionnels voire de partenaires privés comme nous l'avons fait pour le minibus ou le hangar pour les services techniques.

Charges de personnel :

En 2018, l'évolution des postes actuels a été prévue. Le montant budgété pour 2017 s'est révélé au final assez proche de la réalité mais sans marge de manœuvre.

Notre politique de valorisation des personnels s'inscrira dans la continuité du RIFSEEP (« Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel ») déjà mis en place et nous souhaitons procéder au renforcement des services techniques par le recours à l'embauche en privilégiant un contrat aidé et plus spécifiquement à l'apprentissage pour les services généraux, compte tenu des futurs départs à la retraite.

Conformément aux directives de l'Etat, les nouveaux contrats aidés devront être accompagnés d'un Plan Emplois Compétences. Cette piste devra être privilégiée pour l'embauche aux services techniques comme évoqué précédemment.

Charges à caractère général :

Il s'agit principalement des fluides, des achats extérieurs et des travaux d'entretien exécutés par des prestataires de services.

Notre budget a plutôt été bien tenu en 2017.

Il s'agira de prioriser et « pluriannualiser » ces besoins dans un contexte de progression de recettes contraint.

La construction du nouveau CLSH pourrait entraîner la suppression d'une partie significative du transfert de charges d'entretien en provenance de la CDC. Il faudra en tenir compte dans le budget général.

Autres charges de gestion courante :

Ce sont les contributions aux syndicats intercommunaux, les subventions versées aux associations et au CCAS.

Dans un contexte social compliqué pour les plus précaires, nous souhaitons encore maintenir nos aides au CCAS et aux associations qui permettent d'assurer « le vivre ensemble » et le dynamisme de notre commune.

La contribution au SDIS risque être en augmentation et devra être évaluée pour l'élaboration de notre budget primitif.

Charges financières :

Elles représentent les intérêts de nos emprunts. Leur maîtrise est le corollaire du capital remboursé. Il n'y a pas eu de nouvel emprunt en 2017 et nous ne l'excluons pas pour 2018 afin de répartir les besoins de financement et de faire face aux éventuels délais de cession de nos actifs prévus pour financer les travaux.

Dynamiser les recettes de fonctionnement :

Produits des services :

Ce chapitre budgétaire comprend principalement les participations des usagers de nos services (restauration, école de musique...)

La collectivité continuera à prendre à charge une partie importante du coût afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier de ces services.

Comme habituellement, les différents tarifs seront fixés en cours d'année par décision du Conseil Municipal.

Impôts et taxes :

Il s'agit des recettes provenant des impôts locaux (la taxe d'habitation, les taxes foncières) et des compensations versées par l'État.

Nous disposons de bases dynamiques en raison de l'augmentation continue de notre population. En outre chaque année, dans le cadre du budget, le Parlement décide de l'augmentation des bases, qui sera cette année de 1,24 %.

Le débat doit porter sur l'augmentation ou non de nos taux en 2018. Le présent débat doit servir à l'information pour la prise de décision lors de l'examen du budget communal primitif pour 2018.

Les droits de mutation nous sont reversés par le Conseil Départemental, compte tenu de l'évolution dynamique de notre commune, nous devrions veiller à la quotité forfaitaire qui nous est reversée.

Aujourd'hui, ni notre commune, ni notre communauté de communes ne sont des autorités organisatrices de transport.

Au-delà des services de transports proposés par la région avec les TER et les transports scolaires, la communauté de communes a conventionné avec le département pour offrir un service de transport à la demande.

A la suite des Assises Nationales de la Mobilité, la future loi d'orientation des mobilités qui en découlera au printemps permettra de redéfinir une stratégie des mobilités.

Afin que notre commune bénéficie d'une offre de transport adaptée, la Communauté de Communes Médoc Estuaire devrait lever du versement transport pour participer à la nouvelle stratégie des mobilités.

Cette évolution pourrait permettre de co-financer un Tram-Train jusqu'à Macau au côté de la Métropole et de la Région.

Les dotations et participations :

Ces dotations représentent, d'une part la contribution de l'Etat aux missions qu'elles confient aux communes, la tenue de l'État Civil par exemple et, d'autre part, les compensations versées par l'État sur les exonérations des diverses taxes, notamment dernièrement la taxe d'habitation.

Nous avons récupéré la compétence de réalisation des PACS mais en termes de charges, nous avons connu également la suppression des cartes d'identité.

Ces éléments entraînent une nouvelle organisation de nos services et des financements de compensation correspondants.

La DCRTP et les FDPTP restent dans le périmètre des variables mais la baisse est atténuée.

Nationalement, la DCRTP diminue de 137 M€ (- 12%) au lieu des 200 M€ de baisse prévue initialement (- 17 %) ; les FDPTP baissent à 56 M€ (- 14 %), contre 65 M€ (-17%) prévue.

Ce double allègement est compensé par la suppression totale de la DUCSTP mais notre commune ne devrait pas être trop impactée puisqu'elle ne perçoit plus de DUCSTP.

La baisse étant plafonnée au montant de DCRTP perçu par la collectivité, la baisse maximale supportée par Ludon sera plafonnée à 45 000 €.

Par ailleurs, pour les compensations fiscales servant habituellement de variables d'ajustement (compensations versées en matière de taxe foncière et de CET, à l'exclusion des compensations versées en matière de taxe d'habitation, qui ne font pas partie des variables), leur taux de compensation sera figé au niveau de l'année 2017.

Les grandes orientations : Objectifs et Financements des investissements :

Nos orientations restent essentiellement guidées par le Cap 2020 fixé dès 2014.

Elles n'excluent toutefois pas les travaux rendus nécessaires par la vétusté de certains biens municipaux dont la part d'entretien risque d'augmenter fortement à l'avenir.

En effet, suite aux études lancées après 2014, nous avons découvert la nécessité de mises à niveau électriques et des équipements qui touchent à la sécurité dans les écoles et les bâtiments municipaux ainsi que des besoins en isolation significatifs.

Aussi, si nous avons budgété ces trois dernières années des dépenses significatives en travaux électriques qui nous ont permis de rattraper le retard, notre effort devra désormais porter sur un plan d'isolation et de travaux de transition énergétique.

Détail des investissements prévus en 2018 :

VOIRIE

- Poursuite du programme de voirie CAP 2020. La CDC n'ayant de compétence que sur les voies communautaires, nous regrettons qu'il n'y ait pas eu d'accord pour l'extension de sa compétence à l'ensemble de la voirie afin de mutualiser les coûts.
- Travaux d'éclairage public

ENTRETIEN DU PATRIMOINE

- Plan Isolation et Transition Energétique

SPORTS, CULTURE, ASSOCIATIONS

- Acquisitions de matériels (voir sport pour tous DRDJS)

ECOLES

- Extension du restaurant scolaire
- Extension de la cour pour la liaison avec le futur ALSH

BATIMENTS

- Réaménagement de l'ancien espace centre de loisirs en salle de classe
- Aménagement des ateliers municipaux
- Hangar à énergie propre
- Aménagement des archives municipales

Les recettes d'investissement :

Pour permettre le financement de nos investissements, nous continuerons la gestion dynamique du patrimoine communal en cédant des actifs non stratégiques, en recherchant des subventions en plus des ressources propres et de l'autofinancement.

Enfin, le « Grand plan d'investissement » national prévoit quatre axes prioritaires :

- la transition écologique (20 Md€)
- L'édification d'une société de compétences (15 Md€)
- L'innovation (13 Md€)
- Le numérique (9 Md€).

Au vu des orientations fixées par l'Etat et indiquées précédemment, nous ne devrions pas avoir de difficulté majeure à obtenir les subventions nécessaires à la réalisation de nos projets d'investissement.

Structure et gestion de la dette

La situation financière de la Commune au vu des comptes administratifs des 3 dernières années

	2014	2015	2016	2017
Recettes de fonctionnement	2 847 734	3 086 686	3 560 447	2 879 132
Dépenses de fonctionnement	2 332 679	2 856 428	3 243 850	2 643 714
Recettes investissement	1 737 385	1 367 789	1 862 190	973 165
Dépenses investissement	1 784 581	1 405 464	1 242 072	1 476 221

L'épargne

	2014	2015	2016	2017
Épargne brute= capacité d'autofinancement (CAF) différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement	602 092	362 053	469 055	418 000
Épargne de gestion=différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêt de la dette	722 874	495 739	581 852	514 891
Epargne nette = CAF diminuée du montant du remboursement du capital de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour financer l'équipement brut après financement des remboursements de la dette	374 221	94 802	233 858	177 498

La capacité d'autofinancement reste stable depuis 2014, année de redressement des comptes municipaux, malgré des investissements importants, ce qui atteste de la bonne santé financière de la commune.

L'endettement

	2014	2015	2016	2017
Capital restant dû au 1/01	3 109 030	3 498 263	3 233 620	3 004 341
Annuités (capital+intérêts)	339 475	397 247	353 861	350 962

	2013	2014	2015	2016	2017
Dettes financières		3 549 511	3 233 620	3 002 463	2 765 259
Population retenue par la DGFIP		4 271	4 323	4 377	4 472
Dettes par habitant		831	748	686	618

On constate une nouvelle baisse de la dette en capital pour 2018 car tous les investissements depuis 2015 ont été réalisés sans emprunt.

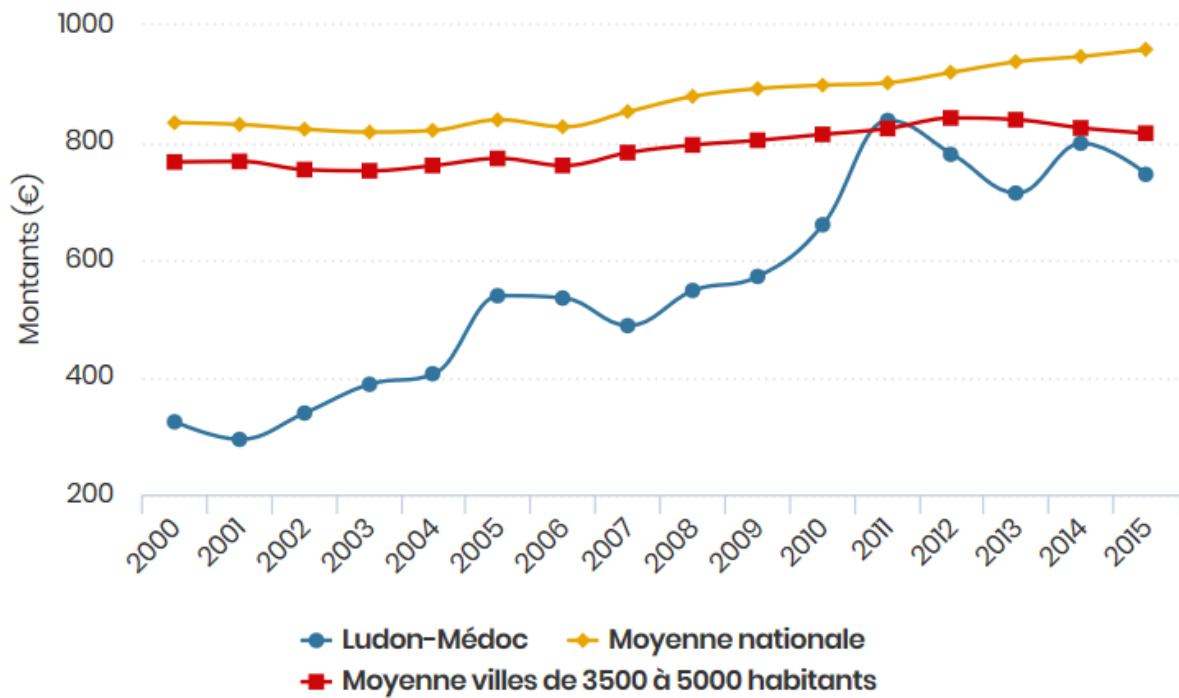
Comme indiqué précédemment, nous n'excluons notamment pas le recours à l'emprunt pour 2018 afin de répartir les besoins de financement et de faire face aux éventuels délais de cession de nos actifs prévue ou de priorisation de nos travaux.

Pour rester dans nos objectifs économiques, nous souhaitons maintenir le ratio Dettes/Capacité d'Autofinancement (CAF) à moins de 12 ans (6,41 ans en 2016) et un volume de dettes de moins de 800 € par habitant (618 € en 2017).

En ce sens le volume de dette potentiel est de 3 600 000 € autant au regard de la CAF que de la dette par habitant, soit environ une capacité d'emprunt de 600 000 €.

Dettes par habitant de Ludon-Médoc

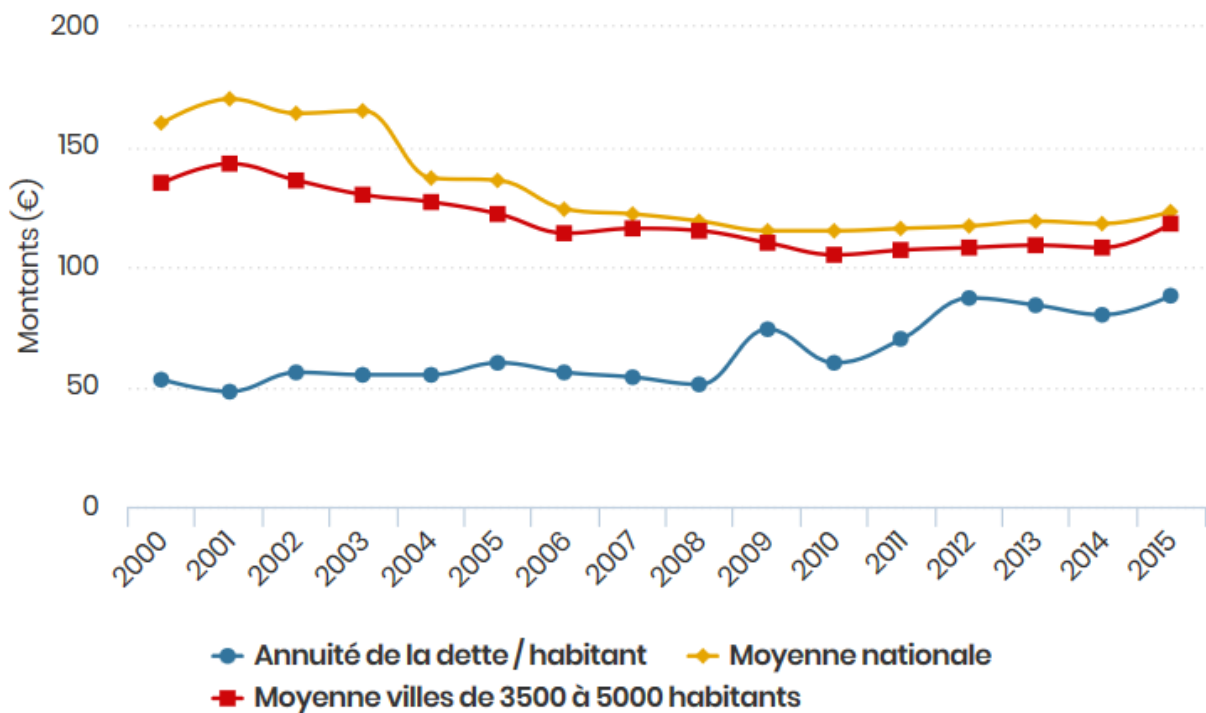
(Source : JDN d'après ministère de l'Economie)



© JDN 2018

Annuité de la dette par habitant de Ludon-Médoc

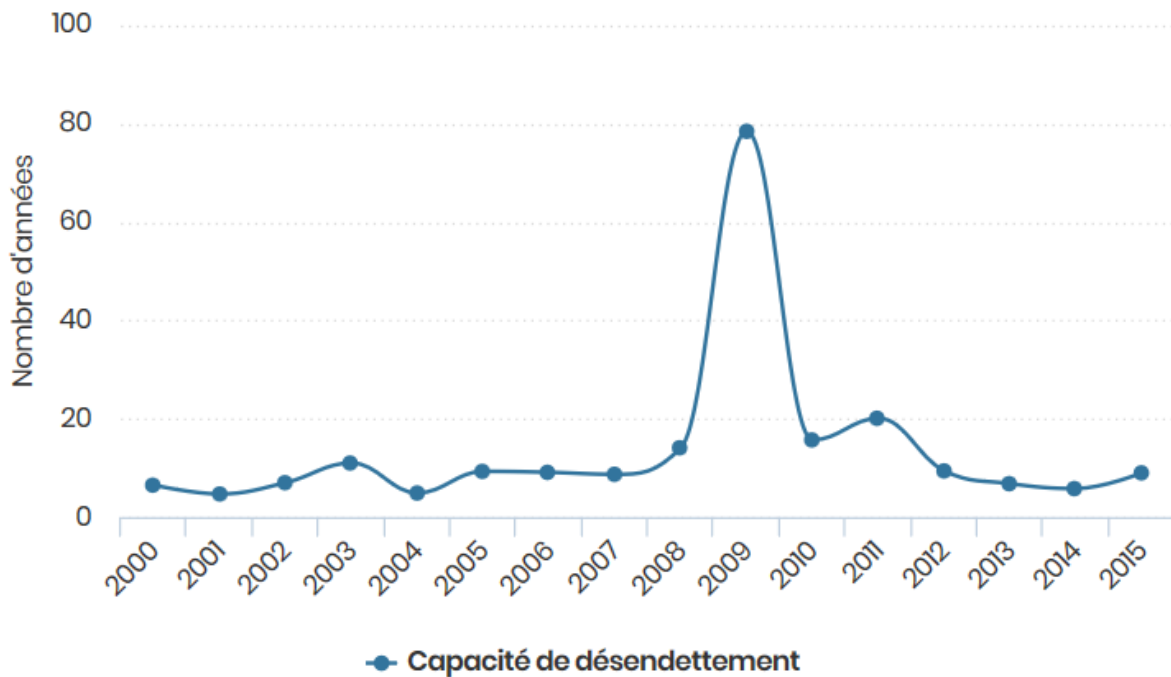
(Source : JDN d'après ministère de l'Economie)



© JDN 2018

Capacité de désendettement de Ludon-Médoc

(Source : JDN d'après ministère de l'Economie)



© JDN 2018

La capacité de désendettement de Ludon-Médoc évalue le rapport entre l'encours de la dette de Ludon-Médoc et son épargne (sa capacité d'autofinancement). Ce ratio permet de déterminer le nombre d'années que la commune mettra à rembourser la totalité de sa dette si elle y consacre tous les ans l'intégralité de son épargne. Dans sa définition de l'endettement des collectivités, l'Etat demande que ce ratio ne dépasse pas 12 années.

Endettement de Ludon-Médoc en 2015

	Montant	Montant par habitant	Moyenne nationale par habitant
Encours de la dette	3 266 000 €	746 €	959 €
Annuité de la dette	386 000 €	88 €	123 €
Avance du Trésor	nc	nc	nc
Capacité de désendettement	9,0 an(s)	-	-

Comme nous pouvons le constater, le développement de notre commune ces trois dernières années a été réalisé dans le respect de cet équilibre puisque nous le ratio relevé par le Ministère de l'Economie présenté ci-dessus s'est encore amélioré entre 2015 et 2017.

Il n'est pas inutile de préciser que cette gestion saine et équilibrée de nos budgets ces dernières années nous permet de faire face à des objectifs importants de mise à niveau de nos équipements communaux.

Répartition des bases fiscales

	2013	2014	2015	2016	2017
Base d'imposition TH	4 641 700	4 799 287	4 902 000	5 119 545	5 397 194
Évolution en %	+ 6,40%	+ 2,2%	+ 2,14%	+ 4,44%	+5,42%
Base d'imposition FB	3 616 467	3 736 640	3 856 000	4 071 624	4 153 612
Évolution en %	+ 1,27%	+ 3%	+ 3,19%	+ 5,59%	+2,01%
Base d'imposition FnB	150 669	152 383	157 900	161 144	162 763
Évolution en %	+8,32%	+1,5%	+ 3,62 %	+ 2,05%	+1,00%

Évolution des taux d'imposition

	2013	2014	2015	2016	2017
Taux TH	12,73	12,98	12,98	13,10	13,24
Évolution en %	+0%	+1,96%	0%	+0,92%	1,07%
Taux FB	14,63	14,92	14,92	15,07	15,22
Évolution en %	+0%	+1,98%	0%	+1,01%	+1,00
Taux FnB	38,78	39,56	39,56	39,96	40,36
Évolution en %	0%	+2,01%	0%	+1,01%	+1,00

Conformément à notre feuille de route CAP 2020, nous sommes dans une gestion maîtrisée de la fiscalité qui suit l'inflation et nous souhaitons conserver ce cap.